



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT # 18-126 CONSTITUANT UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 7 mai 2018, un règlement portant le no 18-126 constituant un conseil local du patrimoine. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 9^e jour du mois de mai 2018.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS -SUR-MER

BY-LAW 18-126 CONSTITUTING A LOCAL HERITAGE COUNCIL

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on May 7, 2018, By-law 18-126 constituting a local heritage Council. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality.

This By-Law comes into effect in accordance with the Law.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 9th day of May 2018.

Stéphane Marcheterre,
Director general and secretary-treasurer

138, Principale, Métis-sur-Mer, Québec

Tél. : 418-936-3255 Fax : 418-775-3117

Courrier électronique : metissurmer@mitis.qc.ca